



# HONORAIRES D'AGENCE

Montants TTC (TVA 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée.

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la signature de l'acte authentique.

**Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur.**

TRANSACTION			LOCATION		
5 000 €	Pour les prix de vente :	< 50 000 €	Honoraires d'état des lieux	3€/m <sup>2</sup> habitable	Bailleur(s) et Locataire(s)
7%		50 001€ - 100 000 €	Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat	10€/m <sup>2</sup> habitable	
6%		100 001 € - 200 000 €	Honoraires d'entremise et de négociation	50 €	Bailleur(s)
5,75%		200 001 € - 350 000 €	Honoraires de gestion	8,50%	
5,25%		350 001 € - 500 000 €	Honoraires contentieux locataire (montage des dossiers)	150 €	
5%		> 500 001€	Honoraires de gestion en cas de sinistre d'assurance	200 €	
8%		Terrains	Assurance Garantie Loyers Impayés	3%	
<b>Estimations offertes</b>					

**Aucun honoraires et aucun frais ne sont dus avant la conclusion d'un contrat.**

Barème valable à compter du 28/11/2023 et du mandat n°406 inclus.

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.*

ORPI ROCH'IMMOBILIER - 66 Rue de Silence - La Roche-sur-Foron

SARL / 2000€ / RCS Annecy B 820 008 274 / Carte professionnelle n°CPI74012012016000013514 délivrée par la CCI de Haute-Savoie

Garantie Financière accordée en Gestion Immobilière - Montant garanti G : 120 000€